

PLAN LOCAL D'URBANISME

9b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

PLU approuvé le	3 octobre 2012
Modification n°1 approuvée le	24 avril 2014
Mise à jour n°1 approuvée le	10 décembre 2014
Règlement d'alignement n°1 approuvé le	19 juin 2015
Mise à jour n°2 approuvée le	25 octobre 2016
Modification n°2 approuvée le	28 septembre 2016
Modification n°3 approuvée le	22 mars 2018
Déclaration de projet n°1 approuvée le	16 décembre 2011
Mise à jour n°3 approuvée le	10 décembre 2019
Mise à jour n°4 approuvée le	12 mars 2020
Mise à jour n°5 approuvée le	06 juillet 2021
Déclaration de projet n°2 approuvée le	29 septembre 2022
Modification complémentaire n°1 approuvée le	13 novembre 2022
Déclaration de projet n°3 approuvée le	16 mars 2023

signatures

LEGENDE :

- A1 Bois et Forêts - Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier
- A5 Conséquences publiques d'eau et d'assainissement - Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (voir plans des annexes annexes)
- AC1 Monuments et sites Historiques - Servitude de protection des Monuments et des sites Historiques
- AS1 Conservation des eaux - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables (souterraines et superficielles) et des eaux minérales. Périmètre de protection rapprochée
- AS1 Conservation des eaux - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables (souterraines et superficielles) et des eaux minérales. Périmètre de protection éloignée
- AS1 Conservation des eaux - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables (souterraines et superficielles) et des eaux minérales. Périmètre de protection rapprochée
- I3 Gaz - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz
- I4 L'électricité - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (alimentation générale et distribution publique)
- IN1 Risques naturels - Servitudes résultant du Plan de Prévention des Risques naturels prévisionnels des Inondations de l'Etat (PPRI) et du Plan de Prévention des Risques de Mouvements de Terrain (PPRMT) (Plans de zonage et règlements - voir annexes à l'annexe 1b du présent document)
- PI1 Transmission Radioélectriques - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 Télécommunication - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat - Zone spéciale de dégagement
- PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
- T1 Servitudes relatives au chemin de fer - Servitudes de grande voirie (alignement, occupation temporaire, des terrains en cas de réparation, plantation et élagage, nœuds carrefours et sauternes - Servitudes spéciales (construction, excavation, dépôt de matière inflammables ou non) - Servitudes de débroussaillage)
- I7 Relais aériennes - Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne - Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières (l'absence de la servitude sur la totalité du territoire communal)
- EL11 Servitudes relatives aux interdictions d'accès le long des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération

